REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PERONNE

CERTIFICAT D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMENAGER OU DE MODIFIER UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) TACITE

délivré par le Maire au nom de l'Etat

Autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP)
DEMANDE N°AT 71345 21 S0003, déposée le 02/12/2021

De : COMMUNE DE PERONNE
représentée par Monsieur PACAUD Jean-Pierre

Demeurant : 6 Place de la Mairie, 71260 PERONNE
Sur un terrain situé : 84 Place de la Mairie, 71260 PERONNE
Parcelle(s) : B614
Pour : Aménagement d'une salle d'expositions, spectacle

LE MAIRE DE PERONNE,

CERTIFIE

Le demandeur susvisé est titulaire d'une autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) tacite depuis le 14/07/2022.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.122-21 du code de la construction et de l'habitation.

Fait à PERONNE
Le 26 juillet 2022
Le Maire, Jean Pierre PACAUD

MAIRIE de PERONNE (Saône et Loire)